



Tâches de travail sans rapport avec mon métier de base

Par **Dvdm**, le **20/09/2024** à **14:09**

Bonjour je suis chargée de communication et on me demande de répondre à des appels à projets ou faire des demandes de subventions est ce légal? Car dans mon contrat de travail je suis embauchée pour m'occuper de la communication générale d'une compagnie et d'après la fiche de poste, il n'est pas écrit que je dois réaliser les tâches supplémentaires demandées. Je vous remercie de votre éclairage

Par **math64**, le **24/09/2024** à **18:02**

Bonjour,

Le contrat est la loi des parties. Donc, non, vous n'avez pas le faire et pouvez, lors des demandes, signaler à votre employeur que cela n'est pas de votre ressort.

Quitte à ajouter une petite couche en disant que vous n'êtes pas fermée à une évolution de votre poste et de vos tâches moyennant reconnaissance financière de ces nouvelles tâches.